

## **Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 17 mai 2010 à 20 h 30 sous la présidence de Madame Mauricette CHATILLON, Maire. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Madame Christiane FAVERO, Messieurs Fabien DEMONFAUCON et Hubert THURA, excusés et ayant donné procuration.

### **1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2010**

Le compte rendu du conseil municipal du 19 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **2 - Désignation du secrétaire de séance**

Madame Isabelle GELIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### **3 - Zone des Ormeaux : Avenant n° 3 à la concession publique d'aménagement**

Monsieur Joël DEMULE rappelle la délibération du 24 avril 2002 par laquelle le conseil municipal a confié à la SEM Val de Bourgogne l'aménagement de la partie Nord du parc d'activités des Ormeaux par le biais d'une convention publique d'aménagement d'une durée de quatre années.

Cette convention a fait l'objet par la suite de deux avenants :

- Avenant n° 1 (Délibération du conseil municipal du 8 septembre 2005) concernant la modification du périmètre d'intervention, la prorogation de la durée de la convention jusqu'au 22 mai 2010, la modification de la nature de la convention en concession d'aménagement.

- Avenant n° 2 (Délibération du conseil municipal du 26 janvier 2006) relatif à la modification de l'article III.21 concernant le financement des opérations et les modalités de bénéfice du FCTVA par la commune, un complément de l'article III.22.1 relatif à la comptabilité, au bilan et au plan de trésorerie prévisionnel.

Aujourd'hui les travaux d'aménagement sont terminés mais il reste deux terrains en cours de commercialisation. Il s'avère donc nécessaire d'établir un troisième avenant ayant pour objet de proroger de deux années supplémentaires la concession d'aménagement qui arrive à expiration le 22 mai 2010. Il présente le contenu du projet d'avenant correspondant.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité le projet d'avenant n°3 tel que présenté ci-dessus.

### **4 - Etude d'urbanisation des zones AEU du Moulin et du Gué des Fontaines : Validation du plan de financement**

Hélène BOS rappelle la décision du conseil municipal du 15 septembre 2008, de lancer une étude préalable à l'urbanisation sur les zones 2AU du Moulin et du Gué des Fontaines, et de solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ADEME, du Conseil Régional et du Pays du Chalonnais.

Elle précise qu'il s'avère maintenant nécessaire d'établir le plan de financement de cette opération dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention de fonds européens par l'intermédiaire du Pays du chalonais.

Elle présente ce plan de financement s'établissant en dépenses et recettes à la somme de 29 273.70 € HT. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité ce montage financier.

### **5 - Restructuration de la mairie - Etude de programmation - phase 1 : Faisabilité et scénario**

Dans le cadre du projet de restructuration de la mairie et de ses abords, Madame BONNAMOUR rappelle les objectifs de cette opération qui sont les suivants :

- assurer l'accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite (usagers, agents, élus),
- veiller aux circulations internes dans le bâti ancien, peu commode,
- améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents et des élus,
- renforcer la lisibilité institutionnelle du bâtiment,
- définir le devenir du bâtiment du foyer rural, en fonction des contraintes identifiables.

Elle précise qu'à la suite de plusieurs réunions du groupe de pilotage, le dossier a été présenté à l'ensemble des élus au cours de deux réunions.

Elle indique qu'il convient aujourd'hui de valider le scénario retenu, ce qui permettra au bureau d'étude de préparer l'élaboration du schéma directeur du site et du programme technique détaillé qui servira de cahier des charges à la consultation d'architectes.

Elle rappelle les différentes étapes de l'étude menée par le cabinet REFLET.

La première phase a consisté à :

- répertorier les lieux existants et leurs usages (public, agents, élus, associations),
- définir, en lien avec les membres du groupe de travail les usages devant être impérativement maintenus sur le site,
- définir les besoins non satisfaits,
- proposer une répartition quantitative des besoins (surface par local),
- proposer une répartition fonctionnelle des besoins (organisation des locaux entre eux, liaisons de proximité nécessaires entre locaux),
- élaborer des scénarios pour vérifier la compatibilité du pré-programme indiqué ci-dessus avec l'existant.

Les premiers projets de scénarios se sont organisés autour d'une hypothèse de base constituée de trois objectifs :

- maintenir l'accès de la mairie depuis la place,
- conserver la dimension patrimoniale du bâtiment ancien de la mairie (A) et ne pas le dénaturer par des extensions trop importantes,
- envisager une restructuration ou une démolition partielle du bâtiment B pour améliorer la visibilité et l'accessibilité du bâtiment ancien situé dans la cour.

Plusieurs scénarios envisageaient une déconstruction partielle du bâtiment B. Ces scénarios ont été écartés car ils prévoyaient une démolition de la salle du Conseil Municipal pour devoir la reconstruire, alors que cette salle, récente et fonctionnelle, donne satisfaction.

Le scénario proposé finalement aux membres du conseil municipal consiste à :

- maintenir la salle du conseil municipal à son emplacement actuel,
- maintenir l'accès de la mairie à l'emplacement de ce qui constitue actuellement le porche,
- restructurer la partie Est des bâtiments afin de dissocier clairement le fonctionnement des locaux ouverts au public et associatifs et le fonctionnement propre de la mairie (notamment pour que l'espace multimédia et la salle de danse aient leurs accès indépendants de ceux de la mairie),
- créer l'accès à la mairie dès le porche actuel en le restructurant pour y implanter des locaux d'accueil du public afin que la porte d'entrée de la mairie soit située sur la place,
- créer une liaison physique entre les bâtiments A et B, et un accès PMR dans le bâtiment ancien.

Le coût prévisionnel du scénario retenu est estimé actuellement à 750 000 € HT de travaux (hors honoraires et frais divers), y compris le ravalement des façades intérieures.

Elle propose au conseil municipal de valider le scénario retenu par le groupe de pilotage, assorti des recommandations suivantes :

- minimiser l'impact au sol du futur bâtiment neuf, de liaison, qui sera situé entre le bâtiment A et le bâtiment B afin de ne pas dénaturer le bâtiment A et de maintenir un espace important pour les cours entre les deux bâtiments,

- amener l'accueil dans l'espace qui sert actuellement de porche, tout en développant des solutions architecturales pour assurer un bon éclairage naturel des locaux,
- conserver la structure principale du porche mais permettre de modifier les ouvertures ainsi que la salle du 1<sup>er</sup> étage, qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de la mairie,
- supprimer l'escalier béton situé dans le porche,
- prévoir le maintien de l'entrée actuelle du bâtiment A ainsi que de la marquise.

Monsieur Jean Claude GRESS fait part de ses remarques sur le scénario proposé qui « architecturalement » ne lui convient pas, et afin d'étayer son argumentaire il distribue aux élus un montage photographique du scénario proposé.

Madame Béatrice BONNAMOUR fait remarquer que ce montage induit une solution architecturale (toit à deux pans), ce qui est déjà une anticipation des volumes à proposer par les architectes, et donc une interprétation trop précoce par rapport au déroulement de l'étude de programmation.

Monsieur Jean-Claude GRESS fait part ensuite de remarques concernant le fonctionnement du conseil municipal, et plus particulièrement du rôle des commissions.

Le scénario de restructuration de la mairie retenu par le groupe de pilotage est validé à 11 voix pour, 6 absentions et une voix contre.

Madame Béatrice BONNAMOUR expose ensuite les données concernant le foyer Rural :

- le règlement de la ZPPAUP prévoit le maintien du mur de clôture du Parc, ce qui ne permet pas d'ouvrir largement la mairie de ce côté,
- par ailleurs, la ZPPAUP intègre la protection du Pâquier en tant qu'espace vert, ce qui limite toute offre de stationnement dans ce secteur,
- l'épaisseur du bâtiment lui-même, de 15 mètres environ, le rend difficilement réutilisable pour le recloisonner car le nombre de locaux « aveugles » sans jour extérieur serait trop important,
- il ne correspond à aucun besoin particulier de locaux nouveaux pour la commune,
- sa réhabilitation, compte tenu de son état, des normes actuelles d'accessibilité handicapés, d'isolation thermique, représenterait un coût important, similaire à celui d'une construction neuve, qui peut être évalué à 585 000 € HT de travaux soit une enveloppe totale de 880 000 € TTC, selon les informations communiquées par notre assistant à maîtrise d'ouvrage.

En conséquence il est proposé, sans prendre de décision immédiate, de demander au programmiste d'intégrer dans son scénario la démolition du bâtiment, et donc d'intégrer dans son schéma directeur les éléments pouvant servir de base à la requalification possible de cet emplacement (extension du Pâquier, possibilité d'utiliser l'espace à d'autres usages...)

Monsieur Joël DEMULE prend la parole et insiste sur les conséquences financières des choix du conseil municipal en terme de gestion des deniers publics. Il cite les différents investissements réalisés dans les années précédentes et rappelle la double volonté du conseil municipal :

- de mobiliser les subventions sur ces projets aussi bien à l'échelon départemental, régional, national et européen.
- de faire en sorte que ces investissements ne provoquent pas des augmentations systématiques des taux d'imposition qui relèvent de la responsabilité du conseil municipal, taux votés chaque année.

Il précise également que dans le cadre de cette politique de sagesse financière, il n'est pas possible d'investir à la fois dans la restructuration de la mairie et dans celle du bâtiment du Foyer Rural.

Madame le Maire confirme également que la commune ne peut pas mener à bien ces deux opérations en investissement. Elle indique cependant qu'avant de prendre une décision définitive concernant le Foyer Rural, la commune est prête (comme cela a déjà été mentionné dans des publications communales en 2006-2007) à étudier toute proposition structurée émanant d'un organisme public, d'associations ou d'un privé, en fixant un calendrier : c'est-à-dire recenser ces propositions avant le 31 décembre 2010. Elle propose un vote de principe sur cette orientation et ce calendrier, qui est approuvé à l'unanimité

## **6 - Proposition d'acquisition d'un pressoir pour le fleurissement communal**

Monsieur Gilbert BRINGER propose au conseil municipal d'acquérir pour la somme de 200 € un ancien pressoir, destiné à remplacer celui qui est en mauvais état sur le pâquier à proximité du Centre d'Intervention. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **7 - Questions diverses**

- Madame Chantal DE AMORIN fait le point des différentes activités dans le domaine de la Petite enfance. Elle dresse le compte rendu du dernier comité de pilotage du SIVOM Thalie Petite enfance et jeunesse.

- Madame CHATILLON fait part de l'attribution de subventions par le Grand Chalon aux associations sportives Fontenoises dans le cadre du Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives.

- Madame Hélène BOS fait part d'un projet d'urbanisation des terrains de l'ancienne entreprise de palettes rue Chamilly. Une réunion se tiendra en mairie prochainement avec les différents concessionnaires.

- Monsieur Alain OUDOT relate les nombreuses dégradations réalisées la nuit précédant le 1<sup>er</sup> mai. Il précise aussi que la gendarmerie intervient régulièrement pour effectuer des contrôles de drogue et d'alcool sur la commune.

Monsieur Joël DEMULE rappelle que toute incivilité doit s'accompagner systématiquement d'un dépôt de plainte de la part de la commune. Il ne faut pas oublier que ces dégradations se traduisent par des charges supplémentaires pour le budget communal.

Monsieur Gilbert BRINGER dresse le bilan positif de la journée verte du 24 avril et remercie tous les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15. Le prochain conseil municipal est fixé au 21 juin 2010.

**Mauricette CHATILLON**  
**Maire**